DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

11 JUILLET 2013

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

Dissolution du Syndicat d'Étude et de Programmation (SIEP) «Seine et Forêts»

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 15 juillet 2013
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 12 juillet 2013
et qu'il est donc exécutoire.

Le 12 juillet 2013

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services

Aline RIDET

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille treize, le 11 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 juillet deux mille treize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON*, Madame GOMMIER, Madame MAUVAGE, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur RAVEL*, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur PRIOUX, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Monsieur PÉRICARD, Monsieur FRUCHARD, Monsieur BIHOUIS

*Madame GENDRON (sauf pour les dossiers 13 C 00 et le procès-verbal de la séance du 30 mai 2013)
*Monsieur RAVEL (sauf pour les dossiers 13 C 00 et le procès-verbal de la séance du 30 mai 2013)

Avaient donné procuration :

Monsieur MAILLARD à Monsieur HAÏAT
Madame USQUIN à Madame MAUVAGE
Madame NICOT à Madame GENDRON
Madame DE CASTRO COSTA à Monsieur BATTISTELLI
Monsieur PERRAULT à Monsieur LAMY
Madame KARCHI-SAADI à Madame TÉA
Monsieur FAVREAU à Monsieur PIVERT
Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD
Monsieur LÉVÊQUE à Monsieur FRUCHARD

Était absente :

Madame RHONÉ

Secrétaire de séance :

Madame TÉA

N° DE DOSSIER : 13 D 15

OBJET : DISSOLUTION DU SYNDICAT D'ETUDE ET DE PROGRAMMATION (SIEP) « SEINE ET FORETS »

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le SIEP « Seine et Forêt » est un syndicat intercommunal à vocation unique créé en 1991.

Il regroupe 8 communes : ACHERES, CONFLANS-SAINTE-HONORINE, FOURQUEUX, LE MESNIL-LE-ROI, MAISONS-LAFFITTE, MAREIL-MARLY, SAINT-GERMAIN-EN-LAYE et LE PECQ (pour la partie de son territoire situé rive gauche de la Seine), soit un bassin de 140.000 habitants environ.

Le siège du syndicat est fixé à la Mairie de Fourqueux et il est actuellement présidé par Monsieur le Député-maire de Maisons-Laffitte.

Le SIEP avait pour objet principal la réalisation d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Dans ce cadre, il s'est engagé dans la réalisation d'études visant à l'élaboration d'un document d'orientations en matière d'aménagement et d'urbanisme sur la situation et les perspectives d'évolution et de développement des communes membres.

Aujourd'hui, les huit communes membres se sont ou vont se structurer autour de trois intercommunalités distinctes qui auront pour compétence l'aménagement de l'espace. Ainsi, les communes membres ont décidé de la dissolution de ce syndicat par une délibération en date du 28 février 2013.

Chaque commune doit désormais se prononcer sur ce projet de dissolution qui sera effectif au 31 décembre 2013.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet et de mandater le Président du SIEP pour réaliser toutes les démarches administratives et comptables nécessaires à cette dissolution.

DÉLIBÉRATION

L E C O N S E I L M U N I C I P A L,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la dissolution du SIEP à compter du 31 décembre 2013,

CHARGE le Président du SIEP de réaliser toutes les démarches administratives et comptables nécessaires à cette dissolution.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,
Pour le Maire,
Le 1er Maire-Adjoint,

Maurice SOLIGNAC
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines